

Syndicat pour le maintien du vignoble en terrasses sur la commune de Vétroz

C/O Fabien Papilloud
Rue du Moulin 13
CH-1963 Vétroz

E-mail

Tél

+41 (0)79 710 55 55

info@smvt.ch

Vétroz, le 21 novembre 2022

PV N°7 - Assemblée générale

Lieu	Salle paroissiale de la Commune de Vétroz
Présents	Liste des présences annexée
Excusés	-

Ordre du jour :

1. Contrôle des présences à l'entrée dans la salle
2. Ouverture de l'assemblée
3. Désignation des scrutateurs
4. Lecture du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 27 juillet 2021, approbation par l'assemblée
5. Rapport du Comité
6. Comptes 2021
7. Remise en état des murs 2022-2023
8. Renouvellement du comité
9. *Cotisations, approbation – Ajout*
10. Divers

1. Contrôle des présences à l'entrée dans la salle

Le comité contrôle les personnes présentes à l'assemblée générale. La liste des signatures est disponible en annexe (annexe 1). Les membres excusés sont :

- Monsieur Marc-Henri Cottagnoud
- Madame Buthet Marie-Therese par A,-Lise Kostic Buthet
- Monsieur Spichiger Leo
- Monsieur Rappo Daniel
- Madame Kuntschen Aurélie
- Madame Kuntschen Juliane
- Madame Kaeser Danièle
- Madame Felicani Marie-Jeanne

2. Ouverture de l'assemblée

L'assemblée générale est ouverte par le Secrétaire à 20h05 par un mot de bienvenue, excusant notre Président qui est absent pour des raisons de santé. Le Secrétaire présente l'ordre du jour et demande l'ajout d'un point « Cotisations ». L'ordre du jour est approuvé, avec l'ajout du point 9 « Cotisation » à l'unanimité des membres présents.

3. Désignation des scrutateurs

Le président passe au point 3 de l'ordre du jour, la désignation des scrutateurs. Monsieur Raphaël Vergères et Madame Dominique Fontannaz sont désignés comme scrutateurs.

4. Lecture du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 27 juillet 2021, approbation par l'assemblée

Le Secrétaire poursuit avec la lecture du procès-verbal de l'assemblée N°6 du 27 juillet 2021 (voir annexe 2).

Monsieur Jean-Raphaël Fontannaz demande d'obtenir une liste nominative des membres qui ont votés. Le secrétaire indique qu'il va se renseigner auprès de l'assurance juridique pour savoir si une liste nominative peut être fournie à l'assemblée.

Le PV est approuvé par les membres présents avec deux abstentions.

5. Rapport du Comité

Le secrétaire informe l'Assemblée que les travaux d'irrigation arrivent à leur terme. Concernant les murs, ils présentent la situation des différents périmètres et la réalisation de 3'875 m2 réalisés à ce jour. Il informe l'Assemblée le sous-périmètre 3 est ouvert et que le 4 le sera l'année prochaine.

Il invite les propriétaires des sous-périmètres 1 et 2 qui refont eux-mêmes leurs murs de contacter le bureau d'ingénieurs pour s'assurer que leurs subventions sont toujours disponibles avant de démarrer des travaux.

6. Comptes 2021

Le Secrétaire passe la parole à Madame Marie-Noëlle Fontannaz (caissière) pour la présentation des comptes. Madame Marie-Noëlle Fontannaz explique la ventilation des produits et charges. Le Syndicat a réalisé un déficit de CHF 9'267.23 pour la période du 01.04.2021 au 31.03.2022. Le compte de résultats totalise des charges de CHF 98'067.53 et des produits de CHF 88'800.30. Le total du bilan est de CHF 566'913.34. Madame Marie-Noëlle Fontannaz demande à l'assemblée s'il y a des questions sur les comptes.

Monsieur Jacques Voeffray poursuit par la lecture du rapport des vérificateurs des comptes. Les comptes sont approuvés à l'unanimité des membres présents.

7. Remise en état des murs 2022-2023

Le Secrétaire indique les travaux qui seront réalisés par le syndicat pour les murs dans les différents sous-périmètres. Les propriétaires vont recevoir prochainement une lettre pour le sous-périmètre 4. Il explique les choix possibles pour les propriétaires :

- Confier la remise en état des murs au Syndicat
- Refaire les murs soi-même selon les règles de l'art (contrôlé par le bureau d'ingénieur)
- Ne rien faire et accepter les conséquences possibles

Le Secrétaire encourage les propriétaires à répondre et profiter des subventions. Il indique que les propriétaires qui refont eux-mêmes leurs murs qu'ils ont entre 2 et 3 hivers (2 ans). Les subventions sont versées à la fin des travaux après contrôle par le bureau d'ingénieur. Le Secrétaire indique que les propriétaires peuvent confier les travaux à une entreprise mais ils doivent assumer les risques des travaux réalisés par l'entreprise qu'ils ont mandatés

Finalement, il invite les propriétaires qui ne se sont pas annoncés précédemment mais souhaite remettre en état leurs murs de s'annoncer auprès du bureau d'ingénieurs.

8. Renouvellement du comité

Monsieur Marco Coppey a annoncé au comité son souhait de se retirer du comité. Le comité a entrepris la recherche d'un successeur et a le plaisir de vous présenter Madame Chloé Fontannaz de la Cave de La Madeleine pour le rejoindre. La nomination de Madame Chloé Fontannaz comme membre du comité est approuvée à l'unanimité des membres présents.

9. Cotisations

Comme les travaux pour l'irrigation arrivent à leur terme, le secrétaire propose de baisser la cotisation de 10ct à 6ct. La baisse à 6ct des cotisations est décidée à l'unanimité des membres présents.

10. Divers

Le Secrétaire indique que le comité recherche un deuxième vérificateur des comptes et demande à l'Assemblée si une personne est intéressée.

Le Secrétaire informe l'Assemblée que le comité va approcher l'Office des améliorations structurelles du canton du Valais pour déterminer si un nouveau projet est possible pour l'installation d'un désableur/chambre de filtration afin de faciliter l'installation de goutte-à-goutte par les propriétaires.

Le service technique soumet la communication suivante aux membres du SMVT :

Les arrosages viticoles et arboricole, en plaine ou dans le coteau, doivent faire l'objet d'une demande de bulletin d'eau préalable au service des eaux (Jérôme Vernez, eaux@vetroz.ch, 079 337 66 42). Tout non-respect de cette procédure sera dénoncé et amendé, conformément à la décision du CM du 11 août 2022 (extrait : *Le CM décide de réinstaurer les tours d'eau pour les arrosages viticoles et agricoles 2023. Le ST va communiquer cette décision aux exploitants*).

Cette communication sera renouvelée lors de la tenue de la commission agricole du 22.11.2022, ainsi que publiée au Vetrospective d'avril 2023 et à l'affichage public (en même temps que l'annonce printanière de la remise en fonction de l'eau d'irrigation).

La parole n'étant plus demandée par l'assemblée le Secrétaire clôture la septième assemblée générale du syndicat à 20h55.

Le Président

Le Secrétaire

Marc-Henri Cottagnoud

Fabien Papilloud